

Présentation

Les résultats du recensement de la population sont mis à disposition sous différentes formes pour répondre aux besoins d'utilisateurs variés. La gamme de produits de diffusion est structurée en chiffres clés, tableaux détaillés et bases de données.

Les bases de données du recensement de la population sont destinées à permettre à l'utilisateur d'effectuer des traitements personnalisés sur ces données, notamment des agrégations.

Les bases sur les flux de mobilité comportent des données bilocalisées (un enregistrement par commune ou arrondissement municipal) permettant de dénombrer les déplacements domicile-travail, les déplacements domicile-études et les migrations résidentielles. Chaque base de données associée à un thème fournit, pour l'ensemble des communes (France métropolitaine et DOM), les effectifs correspondant aux croisements du lieu de résidence avec l'une des variables de localisation suivante : lieu de travail, lieu d'études, lieu de résidence antérieure.

Pour Paris, Lyon et Marseille les données sont disponibles au niveau arrondissement municipal (ARM) uniquement. Les données communales correspondantes sont à reconstituer.

Ces bases de flux sont d'un usage très simple car elles contiennent peu d'informations. Pour faire des analyses plus approfondies sur les mobilités, il est recommandé d'utiliser les fichiers détail anonymisés qui comportent des variables relatives aux caractéristiques de l'individu ou du ménage (âge, sexe, activité, diplôme, nationalité, type de ménage et taille, mode de cohabitation, etc.).

La structure de ces bases est identique pour les trois thèmes suivants :

- déplacements domicile-travail (ou mobilités professionnelles) ;
- déplacements domicile-études (ou mobilités scolaires) ;
- migrations résidentielles (commune de résidence / commune de résidence antérieure).

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement (cf. rubrique Source). Elles sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Mode d'utilisation des données

Les bases sur les flux de mobilité sont mises à disposition en format Texte et en format Excel.

Les bases au format Texte fournissent aux utilisateurs l'ensemble des flux bilocalisés (cf. rubrique Liste des bases et descriptif du contenu), en leur laissant la possibilité de regrouper des communes et/ou des ARM pour constituer un zonage personnalisé. Issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage, les données en effectifs sont fournies avec six décimales ; celles-ci doivent être utilisées pour tous les calculs réalisés, de façon à éviter les erreurs d'arrondis.

Les bases au format Excel, d'utilisation immédiate, permettent de s'intéresser aux principaux flux (flux ≥ 100 , en raison de la limitation du nombre de lignes avec Excel 2000 et les versions antérieures).

Pour réaliser des études plus développées sur les mobilités et les migrations, des fichiers détail avec des informations statistiques plus complètes sont accessibles à partir du menu "Bases de données" et peuvent être exploités par des utilisateurs expérimentés.

Conseils d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les

caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

Annexe : liste des bases et descriptif du contenu

Mobilités scolaires (domicile - lieu d'études)

CODGEO	Département et commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
LIBGEO	Libellé de la commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
DCETU	Département et commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et commune frontalière du lieu d'études
L_DCETU	Libellé de la commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et de la commune frontalière du lieu d'études
NBFLUX_C08_SCOL02P	Nombre de personnes de 2 ans ou plus scolarisées effectuant les navettes entre le lieu de résidence et le lieu d'études

Mobilités professionnelles (domicile - lieu de travail)

CODGEO	Département et commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
LIBGEO	Libellé de la commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
DCLT	Département et commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et commune frontalière du lieu de travail
L_DCLT	Libellé de la commune (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille) et de la commune frontalière du lieu de travail
NBFLUX_C08_ACTOCC15P	Nombre de personnes actives ayant un emploi effectuant les navettes entre le lieu de résidence et le lieu de travail

Migrations résidentielles (lieu de résidence actuelle - lieu de résidence antérieure)

CODGEO	Département et commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
LIBGEO	Libellé de la commune du lieu de résidence (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
DCRAN	Département et commune de résidence antérieure (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
L_DCRAN	Libellé de la commune de résidence 5 ans auparavant (arrondissement municipal pour Paris, Lyon, Marseille)
NBFLUX_C08_POP05P	Nombre de personnes de 5 ans ou plus ayant migré de la commune ou de l'arrondissement municipal de résidence antérieure vers la commune ou l'arrondissement municipal de résidence